

Collège Victor Duruy

5 rue Nonères

40000 Mont de Marsan

05 58 85 70 30

gest.0400648m@ac-bordeaux.fr

Règlement de consultation valant cahier

des clauses particulières

Article 1 : Identification de la personne publique.

Collège Victor Duruy

5 rue Nonères

40000 Mont de Marsan

Chef d'établissement : M. Michel Van Der Linden.

Article 2 : Procédure.

Le marché est passé selon la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Article 3 : Objet du contrat.

Le marché a pour but la location et la maintenance de 3 matériels reprographiques pour une durée de 3 ans sans reconduction.

Article 4 : Description des fournitures ou prestations.

a) Caractéristiques des matériels reprographiques.

1 photocopieurs noir et blanc + 2 photocopieurs couleur et noir et blanc pour un tirage global de 300 000 copies par an.

En conformité avec la RGPD.

1 Photocopieur couleur/noir et blanc : 45/50 ppm.

1 Photocopieur noir et blanc 45/50 ppm.

1 Photocopieur couleur/noir et blanc 60/80 ppm.

Format A4 et A3.

Logiciel de suivi des photocopies, avec limitation.

Recto verso.

4 cassettes de 500 feuilles A4 et 1 cassette A3.

Fonction scanner réseau, avec scan resto/verso

Numérisation avec Reconnaissance Optique des Caractères.

Connexion sur réseau.

Grammage papier de 60 à 160 g/m².

Utilisation des matériels reprographiques :

2 photocopieurs pour 50 personnes (équipe pédagogique).

1 photocopieur pour 20 personnes (administration et vie scolaire).

b) Prestations.

Installation, mise en service et formation des utilisateurs (1 journée).

Les matériels seront couverts par une garantie totale de bon fonctionnement durant toute la durée du contrat.

Les relevés des compteurs se feront automatiquement.

Les dépannages se feront sur simple demande téléphonique le jour J, le délai d'intervention du SAV est fixé à J+1.

Un matériel de remplacement équivalent sera proposé pour tout problème technique non résolu dans les 72 heures sans incidence sur le coût initial du contrat souscrit.

Demande de prise en charge des matériels reprographiques existants à restituer et transport de ces matériels en un lieu désigné par le bailleur ou prise en charge des frais d'enlèvement des matériels reprographiques.

Article 5 : Contact.

Les renseignements seront obtenus auprès de la gestionnaire du collège au 05 58 85 70 30 ou sur gest.0400648m@ac-bordeaux.fr

Article 5 : Date limite de transmission des offres.

Les offres devront parvenir au collège Victor Duruy au plus tard le 2 avril 2024.

Article 6 : Pièce constitutives du marché.

L'offre devra contenir l'acte d'engagement et le descriptif détaillé de la prestation ainsi que l'offre tarifaire.

Article 7 : Durée du marché.

Le présent marché est conclu pour une durée de 3 ans, non renouvelable.

Article 8 : Critères de jugement de l'offre.

Prix : 40 % (loyers, coûts copies, consommables, assurance).

Qualités des services associés : 30% (délai d'intervention SAV, livraison installation des matériels) :

Qualités techniques des produits : 30% (fournir fiches techniques).

Article 9 : Délai d'exécution.

Les matériels devront être livrés :

Les photocopieurs doivent être livrés au plus tard le 30 avril 2024.

Article 10 : Paiement.

Le paiement est effectué par mandat administratif en terme à échoir pour la location sur présentation des factures avec IBAN et RIB mentionnés sur facture.

Les factures seront impérativement déposées dur CHORUS.

Article 10 : Notification.

Le marché sera notifié au titulaire avant 2 avril 2024 et un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site AJI.

Fait à Mont de Marsan, le

Le Principal

Michel Van Der Linden

